

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 16 Mars 2017 à 20 heures 30

Membres présents : Bouchet Michaël, Boudet Jean Bernard, Calmon Bernard, Cassabois Marie Pierre, Fau Gilles, Salvan Elisabeth, Vergne Jérôme

Absents excusés : Vauris Marie Ange pouvoir à Cassabois Marie Pierre

Absents : Lamic Pascal, Vauris Marie Agnès

Date de convocation : 09 Mars 2017

Secrétaire de séance : Vergne Jérôme

Le Jeudi 16 Mars 2017 à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

1. Approbation PV réunion du 02 Février

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Vote comptes administratifs et de gestion 2016 commune et assainissement.

- Présentation des résultats du compte administratif commune qui se résumant ainsi :

section fonctionnement	
montant dépenses	410 541.15 €
montant recettes	428 134.25 €
résultat de l'exercice	17 593.10 €
reprise excédent antérieur	31 244.43 €
résultat cumulé	48 837.53 €
Section investissement	
montant dépenses	51 476.83 €
montant recettes	40 209.71 €
résultat de l'exercice	-11 267.12 €
reprise excédent antérieur	525.57 €
résultat cumulé	-10 741.55 €

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Madame Marie Pierre CASSABOIS désignée présidente de séance demande aux membres du conseil municipal de procéder au vote. Le compte administratif dressé par Mr le Maire est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- Il est ensuite procédé à la présentation du compte administratif du budget assainissement qui se résume ainsi :

section exploitation	
montant dépenses	25 766.35 €
montant recettes	33 911.30 €
résultat de l'exercice	8 144.95 €
reprise excédent antérieur	6 199.81 €
résultat cumulé	14 344.76 €
Section investissement	
montant dépenses	18 965.59 €
montant recettes	18 569.74 €
résultat de l'exercice	-395.85 €
reprise déficit antérieur	-3 392.07 €
résultat cumulé	-3 787.92 €

Madame Marie Pierre CASSABOIS présidente de séance demande aux membres du conseil municipal de procéder au vote (Monsieur le Maire s'étant retiré à nouveau au moment du vote).

Le compte administratif dressé par Mr le Maire est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Les comptes de gestion dressés par Monsieur SICARD, receveur municipal par intérim dont les montants sont identiques aux comptes administratifs dressés par Monsieur le Maire, n'appelant ni observation ni réserve sont également approuvés à l'unanimité.

3. Affectation des résultats 2016 commune et assainissement.

- Le conseil municipal après avoir examiné le compte administratif communal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **48 837.53 €** :

Que le besoin de financement de la section d'investissement est de	
Solde d'exécution d'investissement	10 741.55 €
Solde des restes à réaliser	0.00 €
	10 741.55 €
Affecte au BP 2017 en réserves au compte 1068 de la section investissement	10 741.55 €
Et au compte 002 section de fonctionnement en recettes	38 095.98 €

- Le conseil municipal après avoir examiné le compte administratif du budget assainissement, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **14 344.76 €** :

Que le besoin de financement de la section d'investissement est de	
Solde d'exécution d'investissement	3 787.92 €
Solde des restes à réaliser	0.00 €
	3 787.92 €
Affecte au BP 2017 en réserves au compte 1068 de la section investissement	3 787.92 €
Et au compte 002 section de fonctionnement en recettes	10 556.84 €

4. Proposition clôture CCAS au 31 Décembre 2016

Monsieur le Maire rappelle au conseil la prochaine mise en place du CIAS par la Communauté de Commune. Toutefois, s'agissant des terrains qui sont sur le CCAS, pas d'intérêt pour CAUVALDOR. D'autre part, ces parcelles pourraient être transférées sur le budget communal, ce qui permettrait d'avoir plus de réponses quant aux appels d'offres concernant la location ou éventuellement une proposition d'achat pour une noyeraie qui serait souhaitée par un administré. Après discussion sur le bien fondé de cette proposition, elle est adoptée à l'unanimité pour la clôture du CCAS.

5. Régularisation des rues et chemins avant transfert à CAUVALDOR

En vue du transfert de rues et places à la Communauté de communes, il convient de régulariser certaines voies (chemins et rues) quant aux places, celles-ci sont transformées en m². Le maire suggère de prévoir une réunion pour reprendre toutes ces voies avant transfert à CAUVALDOR. Toutefois, un accord de principe est émis pour cette opération.

6. Demande de provision dossier Station d'Épuration

Le Maire informe les membres du conseil, suite à la réunion du Satèse à Catus concernant le contentieux EPARCO de la station d'épuration en présence du Conseil Départemental, de l'avocat Me TOUBOUL et avec les communes concernées par ce dossier. Le jugement du Tribunal Administratif ayant donné raison aux communes, il convient maintenant de se retourner contre les cabinets d'assurances qui ne sont pas disposés à payer. L'avocat reste plus optimiste.

La commune aurait la possibilité de demander une provision sur le jugement.

Son montant est d'environ la moitié du dédommagement retenu par le Tribunal Administratif.
Adopté à l'unanimité pour faire cette demande d'avance.

7. Désignation délégué GEMAPI

Après avoir demandé auprès des membres du conseil qui souhaitait occuper le poste de délégué GEMAPI, BOUCHET Michaël s'est proposé et a été désigné unanimement à ce poste.

8. Point sur réunions passées et à venir

- Réunion marché fermier du 15 Mars

Corinne PASQUIÉ, Présidente, Jean-Claude LAGARRIGUE, Patrick BARBIÉ accompagnent pour la saison 2017 mais se retirent du bureau. Le nouveau bureau se décompose ainsi :

- * Président : Jean-Luc LAMBERT d'Alvignac
- * Vice-Présidence : Christiane ALIBERT de Thégra
- * Secrétaire : Marie-Claude GRIMAL de Lavergne
- * Trésorier : Christian RAYNAL de Rignac

- Mardi 21 Mars : Conseil d'Ecole

Pour la prochaine rentrée scolaire, 25 élèves sont prévus sur l'école de Miers. Les parents d'élèves souhaitent demander un poste supplémentaire pour l'école d'Alvignac qui accueillerait ainsi les CP.

- Mardi 28 mars de 10 h à 12 h 30 à Caniac de Causse : 100% Compostage

Demi-journée étude de la valorisation des déchets, prestation des pratiques sans pesticides.

- Mardi 28 mars 20 h 30 - Réunion Commission Finances

9. Commission culture et patrimoine.

Barrières

- o **Une réunion de travail avec Déclam est programmée, le samedi 18 mars, sur le site afin de fixer la feuille de route pour les deux cessions d'intervention. Une plantation d'arbres est organisée par les *Croqueurs de pommes*.**
- o **Le rescrit patrimonial reçu, la mise en ligne du film sur le site participatif peut être effectuée. Deux questions demeurent cependant : où seront versées les sommes recueillies ? Qui délivrera le reçu fiscal ? Gilles Fau va se renseigner.**

Observatoire astronomique

- o **La mise en place d'une plate-forme au Pech Lagarde est à mettre en œuvre. Le maire a adressé un courrier à Cauvaldor sollicitant l'intervention de ses techniciens. La plate-forme devrait être opérationnelle en juin.**

Boîte à livres

- o **Sa réalisation dépend de l'enlèvement du bloc téléphonique par le service idoine (Orange). Celui-ci tarde.**
- o **Les membres de la commission doivent réfléchir aux modalités de son installation. Possibilité d'anticiper l'enlèvement du bloc téléphonique et de mettre en service la boîte à livres.**

Tourins et toupines (17-18-19 mars)

- o **La commission assurera la logistique et la publicité de la manifestation.**

8. Questions diverses.

- Facture en instance depuis 2015 - Travaux Les Espérières à régler avec montant à définir avec le Syndicat de l'Eau.
- Motion pour la révision des zones défavorisées du Piémont. Adoptée à l'unanimité.

Fin de séance à 23 h 17